

## **Description de la dotation – Jeu-concours « OUI FM GUESS THE END »**

Organisé sur l'antenne de la radio OUI FM du samedi 20 juin au vendredi 26 juin 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « OUI FM GUESS THE END », cinq lots sont mis en jeu.

Chaque lot comprend :

- 4 entrées pour le parc Astérix, d'une valeur unitaire indicative de 68.00 € TTC.

### Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le Whatsapp de la radio au 0695339533 en répondant à la question posée par l'animateur dans le jeu GUESS THE END. Un top départ donné par l'animateur lancera le début des inscriptions

Et/ou

Via le site de la radio <https://www.ouifm.fr> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

### Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot.
- Chaque gagnant recevra ses e-billets par mail à l'adresse indiquée lors de sa participation.

### Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Chaque entrée est valable pour une personne et une journée du 4 avril 2026 au 3 janvier 2027 hors périodes d'exclusion (calendrier d'ouverture disponible sur [www.parcasterix.fr](http://www.parcasterix.fr)) :

- 17/24/31 octobre 2026
- Les soirées "Nocturne Peur sur le Parc"
- Les événements spéciaux
- Les jours de fermetures du parc

Les entrées ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours. Le parking n'est pas inclus.

### Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio OUI FM, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ouifm.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.